

URGENT !

Pour information à toute l'équipe pédagogique...

Vous souhaitez organiser une ou plusieurs « classes d'eau » dans votre établissement et vous êtes adhérent OCCE 78, votre relai-classe d'eau est l'OCCE 78 !

La présence à la réunion d'information (d'un membre de l'équipe) est obligatoire pour participer aux classes d'eau.



Réunion d'information : **mercredi 21 septembre 2022**
À 10h—siège de l'OCCE 78– Montigny le Bretonneux

La constitution d'un dossier Classe d'eau est complexe, pour vous et pour nous... pour vous aider au mieux et répondre à toutes vos questions, **la présence d'au moins un représentant par établissement concerné est indispensable!**

(pour organiser au mieux cette réunion, merci de vous inscrire en cliquant sur le dessin ci-contre)



Ordre du jour: présentation du dispositif, modalités administratives, le calendrier, ce qu'il est possible de faire, de ne pas faire...

Bref, ce qui change!

RAPPEL :

Les modalités de constitution du dossier de candidature ont changé !

- la subvention est de 700 euros par classe.
- Tous les dossiers devront être adressés à l'OCCE 78

AVANT le vendredi 7 novembre 2022!